

le 6 octobre 2022

Campement des Hautes-Ourmes Réaction de David Travers

En organisant, hier matin, une opération visant à mettre fin à l'occupation des parcs de la Touche et de Saint-Cyr, l'État a mis à l'abri plusieurs dizaines de personnes qui y vivaient depuis plusieurs mois. Mais une cinquantaine de personnes n'ont pas été prises en charge et, faute de solution, se sont installées dans le Parc des Hautes-Ourmes.

Ainsi, un campement succède à un autre, laissant sans solution plusieurs familles, dont certaines avec de très jeunes enfants, à l'approche de l'hiver.

Ne nous y trompons pas quant à la responsabilité de cette situation. Elle n'incombe pas aux citoyens, aux associations et aux collectifs mobilisés, qui agissent au quotidien auprès de ces familles.

Cette responsabilité n'incombe pas non plus à la Ville de Rennes qui, en dehors de toute compétence en la matière et malgré un contexte budgétaire complexe, a pris l'engagement de maintenir son dispositif de mise à l'abri de 900 places à son niveau actuel.

La responsabilité est celle de la politique migratoire de l'État dont il nous faut pointer les insuffisances et alors que le Gouvernement a annoncé un grand débat sur l'immigration. D'une part, un nombre conséquent de personnes, et nous en avons régulièrement de nouveaux exemples à Rennes, ne sont pas régularisées alors qu'elles cumulent pourtant tous les critères qui devraient leur permettre. L'État leur interdit donc ainsi l'accès à un logement et le droit de travailler, alors que beaucoup sont déjà parfaitement intégrées dans notre société. Une position doctrinaire d'autant plus incompréhensible au regard des fortes difficultés de recrutement de nos entreprises dans de nombreux secteurs.

Par ailleurs, l'État prononce chaque année un nombre important d'obligations de quitter le territoire français, qui ne sont pas suivies d'effet. D'après les derniers chiffres disponibles, 123 845 obligations de quitter le territoire français ont été prononcées en 2019, et seulement 15 615, soit moins de 13 %, ont été exécutées. Ce sont précisément ces personnes "sans droits ni titres", que l'État n'accepte pas en France, ni ne reconduit à la frontière, ni n'accepte d'héberger, ni n'autorise à travailler, qui se retrouvent totalement démunies dans ces campements de fortune, condamnés à la plus grande précarité pour de nombreuses années dans l'espoir de pouvoir ensuite refaire une demande de titre de séjour du fait de leur présence longue sur le territoire.

C'est cette politique migratoire de l'État qui conduit à la saturation de notre dispositif de mise à l'abri alors que dans le même temps le projet de loi de finances prévoit une diminution du nombre de places d'hébergement d'urgence pour 2023, ce qui rendra la situation d'autant plus intenable.

Face à ces insuffisances et ces manquements, il est urgent que l'État bâtisse une politique d'accueil digne et dans l'attente de celle-ci qu'il assume l'hébergement d'urgence inconditionnel dont il a strictement la compétence.

David Travers
adjoint délégué à la Solidarité